



Le procès des 34 anciens militants du SDF (G27) exclus du Social democratic front s'est ouvert ce jeudi au tribunal de première instance du Mfoudi.

Ce procès a été renvoyé le 23 mars 2023. Le président national du SDF, Fru Ndi était absent.

Le SDF a exclu 34 militants accusés d'"actes inacceptables contre la hiérarchie", après que certains d'entre eux ont saisi la justice de décisions du parti.

Au total, 32 dirigeants ont déposé deux plaintes à Yaoundé: la première le 10 février, devant le Tribunal de grande instance (TGI) du Mfoundi, et la seconde une semaine plus tard, en référé, auprès du Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif, afin d'annuler et suspendre plusieurs décisions du parti.

Les membres exclus dénoncent notamment la gouvernance et la gestion financière de l'organisation, réclamant entre autre la désignation d'un expert-comptable pour "*procéder à un audit indépendant des comptes bancaires du SDF*".

Ils sollicitent également l'annulation d'une décision prise en juin par le président du parti depuis sa fondation en 1990, John Fru Ndi, qui a instauré un nouveau comité exécutif, l'instance qui a prononcé leur exclusion. Ils l'accusent d'avoir agi "*en violation totale des statuts*", selon un

communiqué des membres exclus.

Parmi les personnalités sanctionnées, Jean-Michel Nintcheu, député du SDF à Douala, a dénoncé cette sanction et regretté une *"fuite en avant pathétique"* de M. Fru Ndi. *"Ils sont complètement déstabilisés par notre procédure devant les tribunaux. Ils croient naïvement qu'en nous excluant ils vont l'arrêter !"*